


Notification à la CBFA, en vertu de l'article 74, § 6, de la loi du 1er avril 2007, d'une personne qui détient seule au 1er septembre 2007 plus de 30 % des titres avec droit de vote d'une société cotée sur Eurofirst, Alternext by Euronext ou sur le marché libre

La présente notification doit être transmise à la CBFA par **lettre recommandée** avec accusé de réception à l'attention de Mme N. Friche et de M. G. Delaere.

 rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles

Ce document est aussi disponible en néerlandais et en anglais.

1. Dénomination de l'émetteur des titres avec droit de vote détenus

Fluxys SA / NV

2. Identité complète de la personne physique ou morale qui détient seule au 1er septembre 2007 plus de 30 % des titres avec droit de vote de l'émetteur mentionné au point 1

Nom & prénom (ou raison sociale & forme juridique)

Publigaz SCRL / CVBA

a) Personne physique

b) Personne morale¹

o Numéro d'entreprise
BE. 0447.845.040

o Personne de contact (Nom & téléphone)
Christian Viaene
+32 2 274 32 08

Adresse : Galerie Ravenstein 4, bte 2
1000 Bruxelles
Belgique

Téléphone : +32 2 274 32 08

3. Identité complète de la/des personne(s) physique(s) et/ou morale(s) détenant le contrôle ultime de la personne morale déclarée au point 2. b)

Nom & prénom (ou raison sociale & forme juridique)

Cfr point 4 ci-dessous. Aucune personne physique ou morale ne détient le contrôle ultime de Publigaz SCRL / CVBA.

a) Personne(s) physique(s)

b) Personne(s) morale(s)

o Numéro d'entreprise
BE. 0

o Personne de contact (Nom & téléphone)

Adresse :

Téléphone :

¹ Ou construction similaire (cf. art 74, § 5, 2°, de la loi du 1er avril 2007).

4. Chaîne de contrôle

Il ressort du tableau et de la dernière version coordonnée des statuts repris en annexe qu'aucune personne physique ou morale ne détient le contrôle ultime de Publigaz. En effet, (i) aucun actionnaire ne détient seul plus de 50% des actions de Publigaz (tableau), (ii) chaque action ne donne droit qu'à une voix (article 28) et (iii) aucune catégorie d'action ne dispose de droits de veto ou autres droits permettant à son détenteur de contrôler Publigaz (articles 21 et 31). Les catégories d'actions ne servent qu'à (a) restreindre les transferts d'actions et réglementer l'exercice du droit de préemption (articles 7, 9, 10 et 11); (b) déterminer la composition du conseil et l'attribution des pouvoirs de représentation (articles 18, 20 et 24).

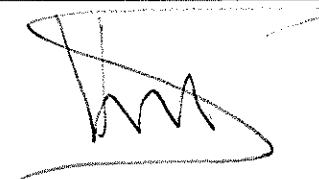
5. Nombre et pourcentage de titres avec droit de vote détenus par la personne reprise au point 2

Nombre de titres avec droit de vote détenus	219.601 titres avec droit de vote (58.847 titres de catégorie A; 116.812 titres de catégorie B; 43.942 titres de catégorie C)
Pourcentage	31,25% des titres avec droit de vote (8,38% des titres de catégorie A; 16,62% des titres de catégorie B; 6,25% des titres de catégorie C)

6. Date et signature de la personne déclarée au point 2

Christian Viaene, Secrétaire Général

Date et signature de la personne déclarée au point 3



NA

Notification à la CBFA, en vertu de l'article 74, § 6, de la loi du 1er avril 2007, des personnes qui détiennent de concert au 1er septembre 2007 plus de 30 % des titres avec droit de vote d'une société cotée sur Euronext, Alternext by Euronext ou sur le marché libre

La présente notification doit être transmise à la CBFA par **lettre recommandée** avec accusé de réception à l'attention de Mme N. Friche et de M. G. Delaere.

☒ rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles

Ce document est aussi disponible en néerlandais et en anglais.

1. Dénomination de l'émetteur des titres avec droit de vote détenus de concert

Fluxys SA / NV

2. Identité complète de la personne physique ou morale qui détient de concert au 1er septembre 2007 plus de 30 % des titres avec droit de vote de l'émetteur mentionné au point 1

Nom & prénom (ou raison sociale & forme juridique)

Publigaz SCRL / CVBA

a) Personne physique

b) Personne morale¹

○ Numéro d'entreprise
BE. 0447.845.040

○ Personne de contact (Nom & téléphone)
Christian Viaene
+32 2 274 32 08

Adresse : Galerie Ravenstein 4, bte 2
1000 Bruxelles
Belgique

Téléphone : +32 2 274 32 08

3. Identité complète de la/des personne(s) physique(s) et/ou morale(s) détenant le contrôle ultime de la personne morale déclarée au point 2. b)

Nom & prénom (ou raison sociale & forme juridique)

Cfr point 4 ci-dessous. Aucune personne physique ou morale ne détient le contrôle ultime de Publigaz SCRL / CVBA.

a) Personne(s) physique(s)

b) Personne(s) morale(s)

○ Numéro d'entreprise
BE. 0

○ Personne de contact (Nom & téléphone)

Adresse :

Téléphone :

¹ Ou construction similaire (cf. art 74, § 5, 2°, de la loi du 1er avril 2007).

4. Chaîne de contrôle

Il ressort du tableau et de la dernière version coordonnée des statuts repris en annexe qu'aucune personne physique ou morale ne détient le contrôle ultime de Publigaz. En effet, (i) aucun actionnaire ne détient seul plus de 50% des actions de Publigaz (tableau), (ii) chaque action ne donne droit qu'à une voix (article 28) et (iii) aucune catégorie d'action ne dispose de droits de veto ou autres droits permettant à son détenteur de contrôler Publigaz (articles 21 et 31). Les catégories d'actions ne servent qu'à (a) restreindre les transferts d'actions et réglementer l'exercice du droit de préemption (articles 7, 9, 10 et 11); (b) déterminer la composition du conseil et l'attribution des pouvoirs de représentation (articles 18, 20 et 24).

5. Action de concert

La personne morale ou physique reprise au point 2 déclare par la présente notification

- | | |
|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | agir de concert avec des personnes physiques ou morales qui coopèrent avec l'offrant, avec la société visée ou avec d'autres personnes, sur la base d'un accord, formel ou tacite, oral ou écrit, visant à obtenir le contrôle de la société visée, à faire échouer une offre ou à maintenir le contrôle de la société visée (article 3, § 1 ^{er} , 5 ^o , a), de la loi du 1 ^{er} avril 2007). |
| <input checked="" type="checkbox"/> | agir de concert avec des personnes physiques ou morales qui ont conclu un accord portant sur l'exercice concerté de leurs droits de vote, en vue de mener une politique commune durable vis-à-vis de la société en question (article 3, § 1 ^{er} , 5 ^o , b), de la loi du 1 ^{er} avril 2007). |
| <input type="checkbox"/> | être liée à d'autres personnes physiques ou morales (article 3, § 2, de la loi du 1 ^{er} avril 2007). |

6. Identité des parties agissant de concert

Suez-Tractebel SA / NV, place du Trône 1, B - 1000 Bruxelles, numéro d'entreprise BE 0403.203.264, RPM Bruxelles.

7. Nombre et pourcentage de titres avec droit de vote détenus par la personne déclarée au point 2

Nombre de titres avec droit de vote détenus	219.601 titres avec droit de vote (58.847 titres de catégorie A; 116.812 titres de catégorie B; 43.942 titres de catégorie C)
Pourcentage	31,25% des titres avec droit de vote (8,38% des titres de catégorie A; 16,62% des titres de catégorie B; 6,25% des titres de catégorie C)

8. Annexe(s) à transmettre uniquement à la CBFA

Joindre une copie de l'accord d'action de concert.

9. Date et signature de la personne déclarée au point 2	Date et signature de la/des personne(s) déclarée(s) au point 3
Christian Viaene, Secrétaire Général	NA 